

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	33 (1962)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	La réorganisation de l'Institut de médecine légale
<b>Autor:</b>	J.-Cl.D.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824706">https://doi.org/10.5169/seals-824706</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **La réorganisation de l'Institut de médecine légale**

Se doute-t-on du travail qui se fait dans un Institut de médecine légale, cet auxiliaire indispensable de la justice moderne ? C'est un président de tribunal jurassien qui nous a engagé à nous rendre à Berne :

« Allez visiter l'Institut médico-légal de l'Université, nous a-t-il dit. On y a fait des progrès extraordinaires, notamment depuis la nomination du nouveau directeur, le professeur Läuppi, de Bâle, qui est entré en fonctions voici une année. »

L'audience que nous avons demandée, Bühlstrasse 20, ne fut pas facile à obtenir. Redoutait-on une incursion intempestive de la presse ? La raison était beaucoup plus simple : à l'Institut, on est débordé de travail.

## **Plus de 170 autopsies en 1961**

Il n'y a pas que les tribunaux jurassiens qui reconnaissent les mérites de l'Institut de médecine légale de Berne. Actuellement, le nombre des examens toxicologiques effectués dans l'établissement a quadruplé. On fait, en trois mois, le travail qui, auparavant, était réparti sur toute une année. En 1961, on a pratiqué plus de 170 autopsies. Jusqu'à quatre par jour. Or, le personnel est resté le même et on travaille nuit et jour s'il le faut.

Pour faire face au travail qui lui incombe, l'Institut ne compte en effet que cinq médecins (dont deux pathologistes) et deux chimistes, qui sont secondés par neuf aides spécialisés et trois secrétaires. Et c'est tout.

La question de la réorganisation de l'Institut médico-légal s'était déjà posée sous la direction du professeur Dettling. Il s'agissait alors en premier lieu d'adjoindre à cet Institut un service de police scientifique. Pour des raisons de santé et parce qu'il était à la veille de prendre sa retraite, le professeur Dettling ne put procéder à cette réorganisation. Il décéda en automne 1959, alors qu'il était encore en fonctions.

En été 1960 intervint la nomination du nouveau directeur de l'Institut, le professeur Läuppi de Bâle, qui entra en fonctions au début du semestre d'hiver 1960/1961. Il présenta par la suite un plan de réorganisation, qui fut accepté en principe par le Conseil-exécutif au cours de l'été passé (Arrêté du Conseil-exécutif 3869 du 23 juin 1961).

## **Un crédit de 454 000 francs**

Le Grand Conseil, dans sa session de novembre, a alloué un crédit de 454 000 francs en faveur de cet Institut de médecine légale. Grâce à ces fonds, on pourra procéder à l'achat d'appareils modernes et à l'aménagement des locaux.

De rapides progrès ont été réalisés ces dernières années dans le domaine des sciences naturelles et de la biologie. La médecine légale doit suivre cette évolution, si elle entend garder le contact avec l'état actuel des recherches. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de développer l'Institut médico-légal, et, en premier lieu, de moderniser les appareils et installations.

On s'est fixé un but ambitieux à Berne : faire de l'Institut un établissement aussi renommé que ceux de Bâle, Zurich et Lausanne. Et l'on espère atteindre ce but d'ici une année lorsque tous les nouveaux appareils commandés seront arrivés.

Le professeur Läuppi envisage de diviser son Institut en trois sphères de travail :

1. médecine ;
2. toxicologie chimique ;
3. service de police scientifique.

Mais dans le travail de tous les jours, ces secteurs s'interpénètrent souvent, soit au point de vue personnel, soit surtout en ce qui concerne l'emploi des appareils. Ceci, loin d'être un désavantage, constitue au contraire une économie des moyens et des forces de travail. Cela est vrai surtout pour le secteur de la toxicologie chimique et le service de police scientifique.

### **Secteur médecine**

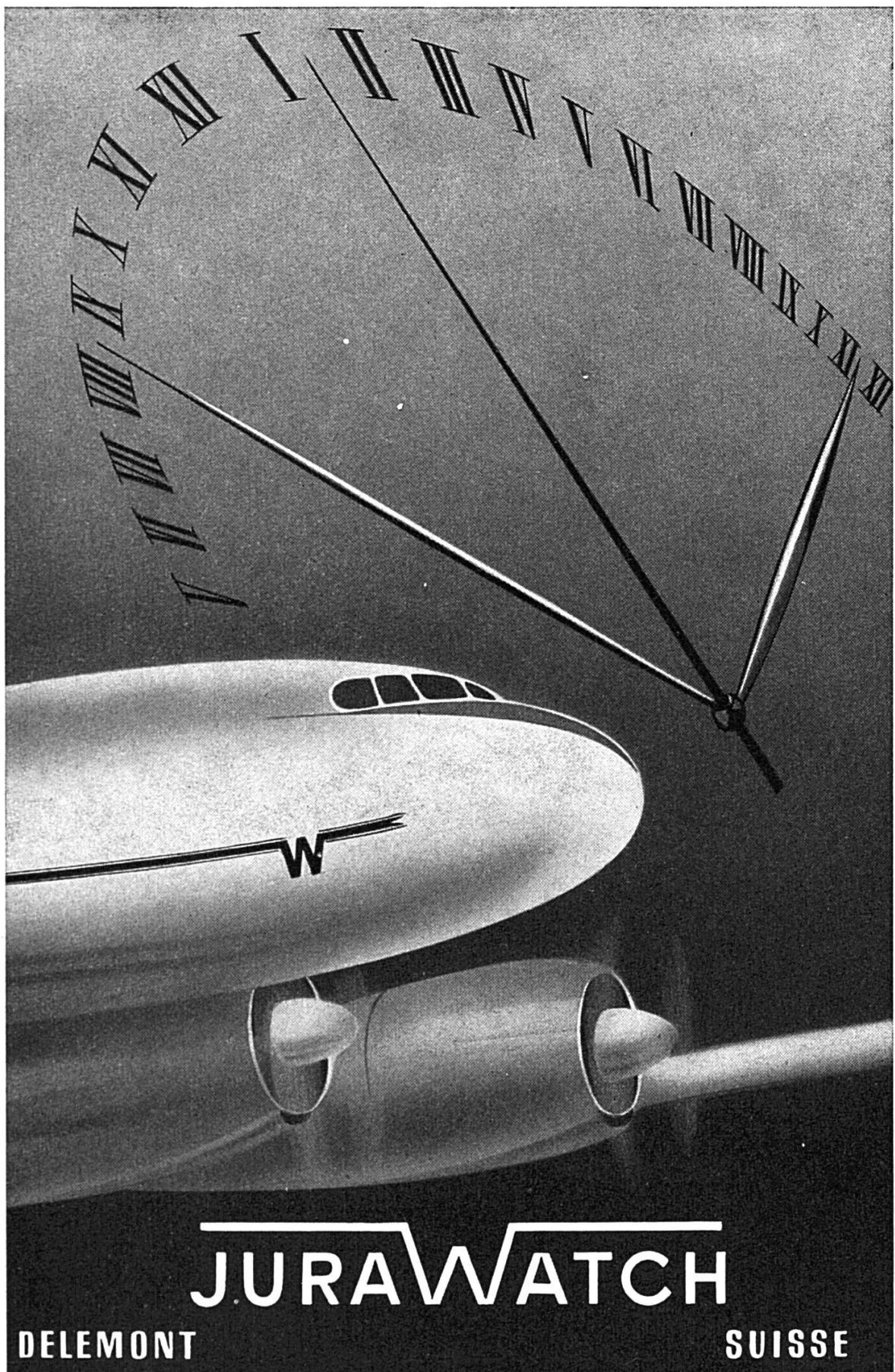
L'Institut médico-légal dispose de toutes les installations nécessaires pour les autopsies judiciaires. Des compléments de moindre importance peuvent être portés au compte du crédit courant de l'Institut.

Par contre, une installation pour l'histologie et l'histochimie fait pour ainsi dire complètement défaut. Celle-ci doit être créée. De nos jours, les méthodes à appliquer devraient relever de la routine (pathologie, identification des tissus, toxicologie expérimentale), pour les tâches quotidiennes et de recherches.

Actuellement, on ne dispose pas davantage des instruments nécessaires aux recherches sérologiques (analyse des traces sanguines, détermination des groupes sanguins, identification de cellules). Un renouvellement complet est ici nécessaire. Pour éviter des doubles emplois, l'Institut n'appliquera que les méthodes courantes, à l'aide de moyens simples, en ce qui concerne la sérologie des corpuscules sanguins, ainsi que les réactions d'immunité sur les protéines spécifiques de la cellule. Cette manière de faire englobera la plupart des tâches qui se présenteront. Pour les techniques spéciales, on envisage une étroite collaboration avec le Laboratoire central de distribution de sang SRK, lequel dispose déjà d'installations spéciales coûteuses, ainsi que d'un personnel qualifié.

### **Toxicologie chimique**

Pour assurer des examens toxicologiques modernes, il est nécessaire de doter l'Institut de procédés de séparation et d'identification



1050

NOUVEAU MOUVEMENT  
AUTOMATIQUE MINCE  
AVEC OU SANS CALEN-  
DRIER - ANTICHOCS  
ANTIMAGNÉTIQUE -  
SECONDE AU CENTRE  
OU PETITE SECONDE

# LONGINES

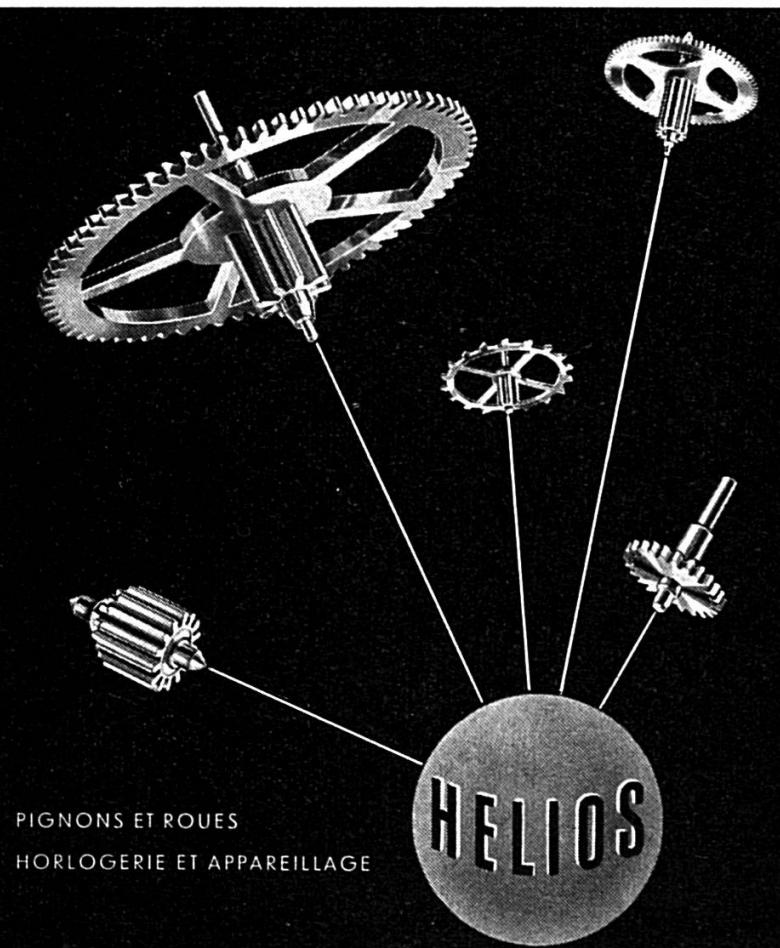
★★★  
*Flagship*  
automatic



Réf. 3104 acier inoxydable, étanche Fr. 325.- Réf. 3304 cape or 200 microns, étanche Fr. 400.- Réf. 3403 or 18 ct Fr. 600.- Réf. 3503 or 18 ct DeLuxe Fr. 900.-

Réf. 3108 acier inoxydable, étanche, calendrier Fr. 340.- Réf. 3308 cape or 200 microns, étanche, calendrier Fr. 425.- Réf. 3407 or 18 ct, non étanche Fr. 635.- Réf. 3408 or 18 ct, étanche Fr. 700.- Réf. 3507 or 18 ct DeLuxe, non étanche Fr. 920.-

1067



1073

plus économiques que ceux appliqués jusqu'ici. Cela entraînera une acquisition importante d'appareils, lesquels pourront néanmoins être utilisés en totalité pour les tâches de police scientifique. A ce titre, il est prévu :

1. la recherche sur les ferment chimiques ;
2. divers procédés chromatographiques :
  - a) chromatographie sur papier,
  - b) chromatographie par couches minces,
  - c) chromatographie par gaz ;
3. les examens spectrographiques par étincelles et mesures photométriques du spectre, y compris la photométrie à la flamme ;
4. la réfractrométrie ;
5. la polarographie.

Il s'agit ici de procédés usuels, utilisés couramment de nos jours.

### **Service de police scientifique**

Tous les procédés décrits ci-dessus sont applicables aux recherches de police scientifique ; ils sont indispensables. Il est nécessaire d'y ajouter encore certains procédés optiques, à savoir :

1. la microscopie comparative, avec tous systèmes d'éclairage ;
2. la documentation photographique de microscopie ;
3. l'examen monochromatique des couleurs.

En maintenant une étroite collaboration avec le Service des recherches de la police, ces instruments permettront d'accomplir pratiquement toutes les tâches importantes de police scientifique. Dans presque tous les secteurs, on fait d'excellente besogne préparatoire pour déceler des traces. Sur le plan chimique et physicochimique, on peut même reprendre l'examen de questions abandonnées. Il conviendra aussi de collaborer avec d'autres instituts pour les travaux exigeant des recherches hautement spécialisées. Il s'agit en particulier de :

- spectrographie infra-rouge (Institut Kocher) ;  
examens dans le vide par spectrographie aux Röntgen (Institut chimique de l'Université) ;  
examens de grains de pollen et d'éléments de plantes (Institut botanique ou division de pharmacognosie de l'Institut pharmaceutique) ;  
examens minéralo-pétrographiques (Institut minéralogique) ;  
examens spécifiques de textiles (EMPA, Saint-Gall).

Cette décentralisation permettra de maintenir le nombre des collaborateurs de l'Institut dans des limites raisonnables. L'Institut médico-légal, après examen préalable, traitera le matériel à identifier et, cas échéant, proposera l'office de recherches approprié ou se mettra en rapport avec celui-ci.

L'adjonction d'un service de police scientifique, notamment son organisation et ses tâches, a fait l'objet d'entretiens entre le professeur Läuppi et le Commandement de la police cantonale. Ce dernier approuve une étroite collaboration avec l'Institut médico-légal.

Au surplus, le professeur Läuppi relève qu'à côté des tâches courantes, les trois sections de l'Institut médico-légal ne négligent pas les travaux de recherches. L'Institut ne saurait se maintenir au niveau de l'évolution moderne en tous domaines sans travaux préparatoires expérimentaux (y compris les essais sur animaux), c'est-à-dire sans recherches d'ordre scientifique.

### **L'amélioration des locaux**

Ainsi que nous l'avons déjà relevé, l'extension prévue concerne avant tout la modernisation des appareils de l'Institut. Sur le plan immobilier, il sera possible de renoncer à un agrandissement, si l'on utilise rationnellement les locaux existants. Par contre, une série de rénovations, transformations et adjonctions doivent être apportées à l'immeuble actuel (date de construction : 1932).

Outre la gypserie et la peinture, il s'agira en premier lieu de travaux de menuiserie, d'installations sanitaires et d'électricité, d'améliorations au système d'aération et de climatisation de deux laboratoires pour recherches physico-chimiques. Certains locaux doivent être transformés en laboratoires, ce qui entraînera entre autres le déplacement d'armoires et une extension des installations téléphoniques. De plus, il faudra fixer des armoires dans les corridors et dans les caves, pour y ranger des collections comparatives de microscopie et des archives. Enfin, il faudra installer une écurie.

### **150 prises de sang par mois**

Une visite à travers les différentes salles, qui vont faire l'objet d'une utilisation plus rationnelle, est édifiante. Ici, on se penche sur des analyses sanguines. En moyenne, les policiers bernois procèdent à 150 prises de sang par mois. C'est dans ce local aux murs défraîchis, dès lors, que s'ébauche la condamnation des conducteurs qui ont bu avant de se mettre au volant.

Là, on procède à des recherches bien précises. Cette auto et cette moto, dont on nous montre des photographies, sont-elles entrées en collision ? Il importe de le déterminer exactement, car le conducteur de la voiture le nie. Des prélèvements de substances ont été faits sur les deux véhicules. Il faut voir s'ils concordent. Attention au danger qui guette les experts : ne pas se contenter d'un examen hâtif parce qu'en apparence facile.

C'est une preuve irréfutable qu'il importe d'apporter à la barre. Sinon on devine les conséquences désagréables...

### **Des prélèvements infinitésimaux**

Montons au premier étage. Le grand ascenseur que nous empruntons, pareil à ceux des hôpitaux, est caractéristique. Mais il n'est jamais utilisé, lui, par des malades. Il aboutit à la salle où sont aménagées de vastes cases frigorifiques en forme de cercueils.

Dès que nous avons franchi la porte conduisant à la salle latérale, la nature du travail urgent qui retient le professeur Läuppi nous frappe. Aidé de deux assistants, il pratique une autopsie. Il s'agit pour eux d'inspecter de façon détaillée les parties internes d'un cadavre et



## Une énergie thermique de choix



Les Usines à gaz jurassiennes de

Bienne  
Delémont  
Granges  
Moutier  
Porrentruy  
Saint-Imier  
Tavannes

Rapide, souple, propre,  
le gaz demeure  
l'énergie idéale de l'avenir

# Laufon Jura



Le nouveau lavabo «Sarine»  
en porcelaine sanitaire,  
trois grandeurs,  
en blanc ou en couleur

610 x 490



570 x 440



510 x 410



## Nos produits:

**Appareils sanitaires**  
éviers, lavabos etc.

**Carreaux en**  
**faience émaillée**  
blanc, crème et en couleurs

**Carreaux**  
**de grès cérame**

**Mosaïque**  
**de grès cérame**

**Tuiles et briques**

**Porcelaine**  
**électrotechnique**

C'est inscrit sur le visage de Pierrot: la propreté met de bonne humeur. Or, il est aujourd'hui facile de concilier les exigences de l'hygiène avec notre besoin naturel de bien-être et de joie de vivre.

Les appareils de céramique en porcelaine sanitaire sont la solution idéale. Connaissez-vous les nouveaux modèles? Ils sont de forme plaisante, aisément accessibles partout, donc faciles à nettoyer. Par leur grand bassin, leur rebord empêchant l'eau de gicler et leurs surfaces suffisantes pour poser des objets, ils répondent aux besoins de tous les jours. Les appareils en porcelaine sanitaire réjouissent les yeux et donnent une impression de propreté et de fraîcheur. Vente par les grossistes en articles sanitaires.

**SA pour l'Industrie Céramique Laufon**  
**Tuilerie Mécanique de Laufon SA**

un centre de l'industrie de la céramique



de procéder à quelques prélèvements qui, examinés dans les laboratoires, serviront à établir les causes de la mort.

De quelle façon les traite-t-on ? Dans les prélèvements d'organes, on coupera des sections d'épaisseur infime. Mais les organes sont mous. Il convient de surmonter cette difficulté. Ou bien, grâce à de la glace carbonique, on les solidifie en abaissant leur température, ou bien on les déshydrate avant de les entourer de paraffine. Alors, en réglant un appareil à lame plus tranchante qu'un rasoir, on peut couper des sections de quelques millièmes de millimètre. Ces sections sont ensuite fixées sur des plaques de verre afin d'être examinées à loisir en laboratoire.

— Ah ! La belle section...

Le D<sup>r</sup> Stofer ne cache pas la satisfaction qu'il éprouve à nous montrer une section d'une épaisseur de deux millièmes de millimètre. Elle a été prélevée sur un organe de souris.

#### **Apprendre aux policiers à procéder de façon scientifique**

Quant au D<sup>r</sup> Schlunegger, il évoque les rapports entre l'Institut et la police. Une étroite collaboration les unit, qui s'avérera plus efficace par l'adjonction d'un service de police scientifique.

Il importera aussi de donner des cours aux policiers afin que ces derniers puissent, de façon rigoureusement scientifique, apporter à l'Institut les éléments de recherches spécialisées.

**J.-Cl. D.**

#### **Des résultats remarquables à Neuchâtel**

### **Le Centre de réadaptation fonctionnelle neuchâtelois et jurassien**

Le Centre de réadaptation fonctionnelle neuchâtelois et jurassien, inauguré le 21 mai 1959 à Neuchâtel, Maladière 33, s'apprête à franchir une nouvelle étape. Comportant déjà une maison d'habitation qui peut héberger 20 handicapés (on a même réussi le tour de force d'en loger 21 pendant une certaine période), une piscine intérieure, une petite salle de rééducation et plusieurs ateliers d'ergothérapie, il va être doté d'une halle de gymnastique avec voies d'accès.

#### **Rappel historique**

En nous aidant du remarquable rapport d'activité que le comité de fondation<sup>1</sup> a publié récemment et des explications que nous a données son président, M. P.-A. Stucker, rappelons les principales étapes qui marquèrent la réalisation de ce Centre.

<sup>1</sup> Le comité de fondation, présidé par M. Pierre-A. Stucker, comprend vingt membres, ses vice-présidents étant MM. Willy Sunier, de Courtelary, et Henri Chabloz, du Locle.